

# Programme d'évaluation des conducteurs : questions fréquentes

## Pourquoi ai-je été dirigé vers une évaluation de conducteur?

Une évaluation du conducteur est une évaluation de vos compétences de conduite par un ergothérapeute. Le Programme d'évaluation des conducteurs est un volet de Santé Nouvelle-Écosse. **Nous ne faisons pas partie du Bureau des véhicules automobiles.**

Des changements dans votre état de santé peuvent affecter votre capacité de conduire en toute sécurité. En Nouvelle-Écosse, les fournisseurs de soins de santé primaires sont chargés de décider si une personne dont l'état de santé a changé devrait conduire.

Ils peuvent faire des tests dans leur cabinet pour décider si vous pouvez conduire en toute sécurité. Ils peuvent devoir vous orienter vers une évaluation complète du conducteur pour confirmer si vous pouvez ou non conduire sans danger. Une fois l'évaluation terminée, nous enverrons un rapport à votre fournisseur de soins de santé primaires.

## Que se passe-t-il pendant une évaluation du conducteur?

L'évaluation comporte deux parties.

### 1. Évaluation clinique

Il s'agit de tester vos capacités physiques et vos capacités de réflexion dans le cadre de la conduite automobile. Nous vérifierons votre force, vos mouvements, votre temps de réaction en cas de freinage d'urgence, votre concentration, la façon dont votre cerveau utilise votre vision et d'autres données. Nous recueillerons également de l'information sur vos habitudes de conduite et votre type de conduite. Ces renseignements aideront l'ergothérapeute à comprendre comment vos problèmes de santé peuvent vous affecter.

### 2. Évaluation sur la route

Vous conduirez avec l'ergothérapeute et un moniteur de conduite.

## **Je ne conduis jamais en ville. L'évaluation peut-elle être faite dans ma communauté?**

À l'heure actuelle, les évaluations ne peuvent être faites qu'à Halifax. Nous avons deux itinéraires : un pour les personnes qui conduisent habituellement en ville et un pour les personnes qui conduisent habituellement en région rurale. **Vous n'avez pas besoin de connaître votre chemin dans la ville.** Le moniteur de conduite vous donnera des indications faciles à suivre, comme « Tournez à droite au prochain virage » ou « Tournez à gauche aux feux de circulation ».

## **Vais-je utiliser un simulateur de conduite?**

Le Programme d'évaluation des conducteurs dispose d'un simulateur de conduite. Il est le plus souvent utilisé pour tester des aides à la conduite automobile, comme les commandes manuelles. La meilleure façon de déterminer si des changements dans votre santé affectent votre conduite est de conduire. C'est pourquoi tous les clients sont évalués sur la route dans une voiture d'évaluation des conducteurs.

## **Pourquoi dois-je payer des frais?**

Le coût de votre évaluation n'est pas pris en charge par Santé Nouvelle Écosse, le régime provincial d'assurance maladie ou l'assurance médicaments. Les frais couvrent le coût de fonctionnement du programme. Toutes les provinces du Canada facturent ce service.

## **Les frais sont-ils couverts par mon assurance?**

Si vous avez une assurance maladie privée, elle peut couvrir une partie ou la totalité du coût du programme. Si votre régime couvre l'ergothérapie privée, il peut couvrir l'évaluation. Veuillez contacter votre compagnie d'assurance pour savoir si votre régime couvre l'ergothérapie. Si votre régime couvre l'ergothérapie jusqu'à un certain montant par visite, l'évaluation peut être effectuée en quatre visites afin de maximiser votre couverture. **Veuillez le mentionner lorsque nous vous appelons pour fixer votre rendez-vous.**

## **Puis-je déduire le coût du programme comme dépense de santé dans mon impôt sur le revenu?**

Oui, vous pouvez réclamer n'importe quelle partie des coûts que vous payez en tant que frais de santé.

## **Qui m'évaluera?**

L'évaluation sera effectuée par des ergothérapeutes qui ont passé l'examen de spécialistes en réadaptation de conducteur et qui sont certifiés par l'Association for Driver Rehabilitation Specialists (ADED).

## Puis-je utiliser ma voiture?

Non. Pour des raisons de sécurité, l'évaluation doit être effectuée dans une voiture de formation à la conduite dotée d'un double circuit de freinage. Nous fournirons un véhicule avec une transmission automatique. L'utilisation du véhicule est comprise dans le coût de l'évaluation.

## Puis-je m'exercer avant l'évaluation?

**Nous vous recommandons de NE PAS pratiquer avant votre évaluation.** Nous n'évaluons pas si vous êtes un bon conducteur. Nous évaluons si vos problèmes de santé entraînent des changements dans votre conduite. Les ergothérapeutes sont formés pour faire la distinction entre les problèmes de conduite liés à des questions de santé et les habitudes de conduite. L'évaluation sur la route n'est pas un test de réussite ou d'échec basé sur des points comme un test routier du Bureau des véhicules automobiles. Si vous avez une habitude qui peut vous faire perdre des points lors d'un test sur la route du Bureau des véhicules automobiles, nous vous dirons ce que vous faites et quoi faire pour corriger la situation. Si vous pouvez corriger cette habitude avec des instructions, nous ne considérons généralement pas qu'il s'agit d'un problème.

## Où enverrez-vous le rapport?

Nous enverrons le rapport à votre fournisseur de soins de santé primaires et il fera partie de votre dossier médical. **Nous n'enverrons pas le rapport au Bureau des véhicules automobiles, à moins que vous nous ayez donné une autorisation écrite à cet effet.**

## Que se passe-t-il si mon permis est suspendu?

Vous devez avoir un permis pour effectuer l'évaluation sur la route. Il peut s'agir d'un permis ordinaire, d'un permis temporaire ou d'un permis d'apprenti. **Si vous avez reçu une lettre du Bureau des véhicules automobiles indiquant que votre permis a été suspendu, veuillez nous en informer lorsque nous vous appellerons pour fixer votre rendez-vous.** Nous pouvons obtenir un permis temporaire auprès du Bureau des véhicules automobiles pour l'évaluation.

## Que se passe-t-il si je n'ai jamais eu de permis?

Nous évaluons les personnes qui n'ont pas encore demandé leur permis d'apprenti. Avant que vous ne demandiez un permis, votre fournisseur de soins de santé primaires peut demander une évaluation pour des aides adaptées ou pour s'assurer que vous puissiez conduire en toute sécurité. Dans ce cas, votre rendez-vous se limitera à une évaluation clinique. Une évaluation sur la route sera organisée après l'obtention de votre permis d'apprenti.

## **Je ne peux pas conduire une voiture normale. Comment puis-je faire l'évaluation?**

Nous disposons d'aides à la conduite automobile pour les personnes qui ne sont pas en mesure de conduire une voiture normale. Ces aides peuvent être simples ou avancées. La voiture du Programme d'évaluation des conducteurs est un véhicule à transmission automatique équipé des aides à la conduite automobile les plus courantes. Il s'agit notamment de commandes manuelles, d'un accélérateur pour le pied gauche (pédale d'accélération) et d'aides à la direction, comme une poignée de volant.

## **Que se passe-t-il si je ne me présente pas à l'évaluation?**

Si vous choisissez de ne pas vous présenter à l'évaluation, votre fournisseur de soins de santé primaires en sera informé. Vous avez été orienté vers cette évaluation parce que votre fournisseur de soins de santé primaires s'inquiète de la façon dont votre santé affecte votre conduite. Si vous ne faites pas l'évaluation, votre fournisseur de soins de santé primaires peut faire part de ses préoccupations au Bureau des véhicules automobiles. Le Bureau des véhicules automobiles vous enverra alors une lettre et pourrait suspendre votre permis de conduire.

## **Quelle est la longueur de la liste d'attente?**

Nous vous donnerons un rendez-vous dès que possible. Les rendez-vous sont pris sur la base de l'information fournie par votre fournisseur de soins de santé primaires. Si vous pensez que vous devez être vu plus tôt, veuillez communiquer avec nous.

**Si vous avez d'autres questions ou si vous devez signaler une suspension de permis, veuillez appeler le Programme d'évaluation des conducteurs au 902-473-1158.**

## **Notes :**

---

---

---

---

---

*La Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse fait la promotion d'un environnement sans fumée, sans vapeur et sans parfum.  
Nous vous remercions de ne pas porter ni utiliser de produits parfumés.  
[www.nshealth.ca](http://www.nshealth.ca)*

*Document préparé par : Programme d'évaluation des conducteurs  
Conception : Services de la bibliothèque de la Régie*

Les renseignements contenus dans la présente publication sont fournis uniquement à titre d'information et d'éducation. Ils ne remplacent pas les conseils médicaux ou les soins de santé offerts par un professionnel de la santé. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec votre fournisseur de soins de santé.